

**OFFRE DE REPRISE DES ACTIFS
DE LA SOCIETE « MBF TECHNOLOGIES »
PRESENTEE PAR MS&F INVESTMENT LIMITED**

La présente offre de reprise est présentée par Monsieur Gianpiero Colla, en sa qualité de Président de la société MS&F INVESTMENT LIMITED, société holding du groupe METALTEMPLE (composé des sociétés METALTEMPLE, METALTEMPLE AQUITAINE et METALTEMPLE ITALIA).

Cette offre de reprise concerne la société MBF TECHNOLOGIES :

- société anonyme à conseil d'administration, au capital de 4.000.000 euros, dont le siège social est à SAINT CLAUDE (69200), Zone industrielle du plan d'acier,
- en redressement judiciaire, suivant jugement du Tribunal de Commerce de Lons LE SAUNIER, en date du 1^{er} juillet 2011,
- ayant pour Administrateur judiciaire, la SCP LAUREAU JEANNEROT, et pour mandataire judiciaire, la SCP Pascal LECLERC.

SOMMAIRE

- **1. SYNTHÈSE DE L'OFFRE**
- **2. PRÉSENTATION ET MOTIVATIONS DU REPRENEUR**
- **3. PÉRIMÈTRE DE LA REPRISE**
- **4. CONTRATS (Article L. 642-7 du Code de commerce)**
- **5. NIVEAU ET PERSPECTIVES D'EMPLOI**
- **6. PRIX DE L'ENTREPRISE - MODALITÉS DE RÈGLEMENT - GARANTIE**
- **7. DATE D'ENTRÉE EN JOUISSANCE**
- **8. CONDITIONS SUSPENSIVES**

Annexes

1. SYNTHÈSE DE L'OFFRE

La présente offre, portée par MS&F INVESTMENT a pour objectifs :

- sur le long terme : d'assurer la pérennité des activités actuellement exploitées par la société MBF TECHNOLOGIES, de préserver son identité industrielle et de développer son activité,
- et à court terme : de garantir le maintien, sur son site, du plus grand nombre possible des hommes et femmes de son personnel salarié.

Pérennité de l'entreprise :

L'expérience et la capacité à redresser les entreprises de la société MS&F INVESTMENT représentent un capital précieux qui constitue la base de son redéploiement et, partant, de sa longévité.

Le savoir faire des équipes, à l'origine de sa réputation et surtout l'élargissement des portefeuilles clients de ses deux filiales METALTEMPLE et METALTEMPLE AQUITAINE, en particulier à l'export, sont autant d'atouts que le candidat repreneur s'attachera à déployer dans la reprise de la société.

Maintien important de l'emploi :

Le plan prévoit de s'appuyer sur le savoir faire de 250 salariés de la société MBF TECHNOLOGIES bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminée.

Prix offert :

La valeur de l'offre de MS&F INVESTMENT LIMITED est de 50 002 € pour les éléments incorporels et corporels du fonds de commerce.

2. PRESENTATION ET MOTIVATIONS DU REPRENEUR

L'offre de reprise présentée ci-dessous est établie par la société MS&F INVESTMENT LIMITED, représentée par Monsieur Gianpiero COLLA.

Si l'offre de reprise présentée par la société MS&F INVESTMENT LIMITED était retenue par le Tribunal de Commerce de LONS-LE-SAUNIER, la reprise des actifs de la société MBF Technologies se ferait non pas par la société MS&F INVESTMENT LIMITED, mais l'intermédiaire d'une société à constituer dont les principales caractéristiques seraient les suivantes :

- Dénomination sociale : **MBF Aluminium** ;
- Forme : Société par actions simplifiée ;
- Capital : 50.000 euros ;
- Le capital serait majoritairement détenue, directement ou indirectement, par la société MS&F INVESTMENT LIMITED et/ou Monsieur Gianpiero COLLA ;
- Le siège social serait fixé à SAINT MICHEL DE MAURIENNE en SAVOIE (comme toutes les autres sociétés du groupe) ou dans tout autre lieu en France ;
- Madame Claudia FANTINO serait nommée Président de cette société.

Il est d'ores et déjà envisagé que le capital soit porté à 500.000 euros à l'issue du premier exercice social.

Les capitaux propres de la société MBF Aluminium devraient, quant à eux, être portés à 4.000.000 euros.

2.1 Présentation du candidat repreneur

La société MS&F INVESTMENT LIMITED est une société de Droit anglais, Private Company Limited by shares, au capital de 15.000 Livres Sterling, dont le siège social est à WICKFORD ESSEX SS120BB (UNITED KINGDOM), 2nd Floor de BURGH HOUSE – MARKET ROAD, et identifiée sous le numéro 6746122 auprès de la Companies House de Cardiff,

Depuis 2006, Monsieur Gianpiero Colla a déployé tous ses efforts au succès du groupe METALTEMPLE dont la société MS&F INVESTMENT LIMITED est la société tête de groupe, spécialisé dans la fonderie et l'usinage :

- Activité historique de taillage d'engrenage en Italie, devenue METALTEMPLE Italia

- Le 15 janvier 2008 : MS&F INVESTMENT LIMITED reprenait la société METALTEMPLE (SAVOIE), dans le cadre d'un plan de continuation. Cette société est spécialisée dans la fonderie de précision acier pour l'industrie automobile. En 2011, le taux d'exportation a représenté 53% du chiffre d'affaires.
- Le 16 avril 2009 : MS&F INVESTMENT LIMITED reprenait, par l'intermédiaire de la société METALTEMPLE AQUITAINE constituée à cet effet, une partie de l'activité de la société Fumel D (LOT ET GARONNE), fonderie de fonte et d'acier.

Ancienne usine Pont à Mousson, puis groupe Valfond, l'entreprise avait connu plusieurs dépôts de bilans successifs.

Reprise sur la base de 208 personnes en avril 2009, dans le cadre d'un plan de cession, l'entreprise qui a exporté en 2011, 86 % de son chiffre d'affaires est, à ce jour, totalement restructurée.

La croissance du chiffre d'affaires de METALTEMPLE AQUITAINE 2010/2009 et 2011/2010 a été de 23%.

En 2011, elle a enregistré un chiffre d'affaires de 25,3 M€.

Le chiffre d'affaires 2014 devrait être de l'ordre de 30 M€, avec une part d'exportation proche de 90%.

L'effectif salarié au 31 décembre 2011 s'élevait à 245, soit + 37 salariés en moins de 3 ans (+ 18%), ce qui représente, compte tenu des départs naturels pendant la même période, plus de 70 personnes qui ont retrouvé un emploi sur le site de FUMEL.

Les bénéfices de l'exercice clos le 31 décembre 2010 (le premier exercice social clos depuis la reprise de FUMEL D), positifs de 700 K€, n'ont donné lieu à aucun versement de dividende aux actionnaires, et ont tous été intégralement réinvestis dans l'entreprise, permettant notamment d'augmenter le capital de 50K€ à 700 K€.

Les perspectives de METALTEMPLE AQUITAINE sont toujours très encourageantes ; la limite de capacité est bientôt atteinte.

Après 3 M€ d'investissements réalisés par autofinancement en 3 ans, de nouveaux investissements s'avèrent nécessaires au titre de l'innovation produits/ process, de la modernisation des équipements et de l'augmentation de capacité pour répondre aux demandes des clients.

- En juillet 2011, suite aux difficultés du secteur automobile, la reconnaissance de l'aspect stratégique de l'entreprise METALTEMPLE (en Savoie) par PSA et Renault , a permis de mener à bien la restructuration de sa dette dans le cadre d'un plan global, sous l'égide du CIRI et avec l'entrée du FMEA au niveau de la holding intermédiaire, STEEL & FOUNDRY Holding, créée à cette occasion par apport de titres METALTEMPLE et METALTEMPLE AQUITAINE :
 - Apport de 2,4 M€ de recapitalisation de METALTEMPLE apportés par M Colla ;
 - L'entrée de METALTEMPLE AQUITAINE dans le périmètre a permis de sécuriser l'opération ;
 - Apport de 2 M€ de capital et de 8 M€ d'OC par le FMEA au niveau de STEEL & FOUNDRY Holding.

Cette opération a permis de sauver plus de 200 emplois en Savoie.

Les perspectives à 3 ans pour METALTEMPLE sont maintenant une croissance de 17,3 M€ de CA en 2012 à près de 30 M€ de CA en 2014. Cette croissance se fera essentiellement par le développement de la part export qui dépassera alors les 70%.

Les constructeurs allemands, Volkswagen et BMW, et l'italien, FIAT, ont passé des commandes fermes très importantes dans les 6 derniers mois. En 2014, la part export des sociétés METALTEMPLE et METALTEMPLE AQUITAINE devrait donc être supérieure à 80%.

2.2 Motivation du repreneur / Stratégie de redressement :

La société MS&F INVESTMENT souhaite mettre en œuvre la méthode qui a déjà fait ses preuves, en s'appuyant sur les expériences réussies des sociétés METALTEMPLE et METALTEMPLE AQUITAINE, ci-dessus exposées.

2.2.1 Forces et faiblesses de MBF TECHNOLOGIES

Après avoir constaté que la situation de l'entreprise MBF TECHNOLOGIES, au moment du dépôt de bilan était catastrophique, dans la mesure où sa performance sortait de tous les standards de production de l'automobile, pour les raisons suivantes :

- Rendements opérationnels au plus bas,
- Absentéisme au plus haut,
- Sécurité d'une partie des équipements défailante,
- Absence de repère de l'encadrement,
- Surcapacités de production,
- Parc machines et immeubles non entretenus,
- Dialogue social très difficile,
- Portefeuille à 95 % constructeurs français, volumes en décroissance,
- Sureffectifs,

Ms&F INVESTMENT LIMITED lui reconnaît des potentialités réelles :

- Compétences du bureau d'études,
- Compétences métier du personnel,
- Volonté de progresser, ce qui a déjà été prouvé pendant le redressement judiciaire (amélioration de la plupart des indicateurs),
- Prise de conscience de la situation critique de l'entreprise par le personnel,
- Capacités machines disponibles.

2.2.2 Méthodologie et Synergies = bases du redéploiement

Le candidat repreneur, fort de sa capacité à redresser les entreprises (basée sur des fondamentaux que sont le consensus avec le personnel de l'entreprise et le développement à l'export dans un milieu à dominante automobile et équipementiers mondiaux), veut s'appuyer sur les compétences du personnel de MBF TECHNOLOGIES, le parc machines existant et son propre savoir-faire en matière de développement du marché à l'international et en management pour redresser et développer l'entreprise.

2.2.3 Les points clefs de la stratégie :

- **Le redéploiement commercial : Apport de marchés exports**
De nouveaux marchés potentiels en Allemagne, Italie et Etats Unis ont été identifiés, permettant à terme de réduire la dépendance vis-à-vis des seuls constructeurs automobiles français qui représentent actuellement plus de 95 % du chiffre d'affaires de MBF TECHNOLOGIES.
Le groupe s'appuie sur une structure commerciale mondiale lui permettant d'être présente dans les pays suivants : ensemble de l'Europe, USA, Inde, Chine, Russie, Bulgarie, Ukraine notamment.
- **L'investissement : Création d'un outil compétitif**
 - Poursuite de la mise à niveau technique des machines et équipements démarrée sous redressement judiciaire (remise en état standard et investissements de productivité) ;
 - Investissements nécessaires à l'industrialisation des projets de pièces nouvelles ;
 - Mise à niveau en matière de sécurité, environnement et conditions de travail.
- **L'optimisation de l'engagement moyens : Efficacité des organisations**
 - Rationalisation des implantations des machines et des affectations des produits par machine ;
 - Optimisation des organisations :
 - Modification du système d'équipes de nuit qui sera, lorsque nécessaire, un 3X8 tournant ;
 - Développement des groupes de progrès pluridisciplinaires ;
 - Recherche du consensus par le dialogue social ;

- Formations ciblées, notamment pour développer la polyvalence, le renforcement des compétences aux postes clefs, les capacités de management et la prise en compte de la sécurité et de l'environnement ;
- Passage envisagé, suivant les adaptations et polyvalences nécessaires, de personnel de postes indirects vers des postes directs.

L'implication du repreneur dans sa capacité à préserver l'équilibre entre exigences économiques et sauvetage d'un maximum d'emplois possible dans une vision à moyen terme est un pilier majeur du succès de ce projet de reprise.

- Utilisation des synergies groupe :

L'activité du groupe, impulsée par Monsieur Gianpiero COLLA est en totalité dans le milieu de la fonderie et de l'usinage.

Ses clients actuels sont déjà ou potentiellement des clients de l'entreprise à reprendre.

Les synergies commerciales, techniques, achats et de management sont des facteurs clefs du succès.

La reprise d'une entreprise spécialisée dans l'injection d'aluminium sous pression (la première dans l'aluminium) apporte un complément technologique au groupe.

Chaque société du groupe a sa spécificité (Technologies / matériaux) qui l'oblige à assurer sa propre autonomie de développement et sa propre rentabilité, tout en bénéficiant de synergies avec les autres sociétés du groupe.

2.3 Qualité de tiers, attestation et engagements

Conformément aux dispositions de l'article L. 642-3 du Code de commerce, les dirigeants et administrateurs de la société candidate à la reprise déclarent n'être ni parents, ni alliés jusqu'au deuxième degré inclusivement de la société dont les activités font l'objet de la reprise et /ou de ses dirigeants actuels.

3. PERIMETRE DE LA REPRISE

Le plan de cession présenté a pour but d'assurer le maintien des activités exploitées sur le site de SAINT CLAUDE.

La présente offre de reprise est de nature à assurer la pérennité de l'exploitation au sens de l'article L. 642-1 du Code de commerce.

Conformément aux dispositions de l'article L.642-2 II 1° du Code de commerce, il est ici précisé que ce périmètre de reprise comprend l'ensemble des éléments incorporels et corporels appartenant à la société MBF technologies, y compris ceux acquis par la société pendant la période de redressement judiciaire, libre de toutes sûretés, privilèges mobiliers, spéciaux et hypothèques, droits et privilèges, incluant notamment, et sans que cette liste soit exhaustive :

3.1 Eléments incorporels :

- Le nom commercial et les enseignes,
- Les modèles, dessins, marques, brevets propriété de MBF Technologies,
- L'ensemble des licences d'exploitation de brevets, marques ou dessins conférées au bénéfice de la société MBF Technologies,
- Les licences et concessions, procédés de fabrication et savoir-faire, secrets ou non,
- Les logiciels et licences d'exploitation desdits logiciels,
- les sites Internet et les noms de domaine afférents,
- La clientèle et les fichiers clients,
- Les outils commerciaux et marketing,
- Les autorisations administratives,
- Les fichiers fournisseurs,
- Et d'une manière plus générale, tous les documents techniques et commerciaux liés à l'activité reprise.

3.2 Eléments corporels :

- Les immeubles d'exploitation actuellement occupés par la société MBF Technologies à SAINT CLAUDE et lui appartenant, en ce compris les immeubles dont les actes d'acquisition par la société MFB technologie sont en cours de régularisation en application des dispositions du plan de cession arrêté par le tribunal à son profit,

- La totalité des biens mobiliers et matériels tels que décrits dans l'inventaire réalisé le 4 octobre 2011 par les Commissaires-priseurs, Madame FENAUX et Monsieur ETIEVANT, et ceux acquis pendant la période de redressement judiciaire, (notamment ceux des crédits baux GE Capital N° D63 342 901, D63 476 901, D65 512 901 arrivés à échéance et dont les options d'achat ont été levées).
- L'intégralité et des stocks et travaux en cours existants à la date de prise d'effet de la reprise, lesquels consistent en :
 - Matières premières,
 - Production en cours et production terminée,
 - Matières consommables,
 - Matériaux d'emballage,
 - Stocks et encours pouvant se trouver en consignation chez les clients ou se trouvant chez les sous-traitants,
 - Pièces de rechange et outillages

à l'exception des éléments faisant l'objet d'un contrat de location ou de crédit-bail.

Le transfert de propriété des actifs compris dans le périmètre de la reprise devra être opéré net :

- de tout privilège général,
- de toute sureté ou garantie
- de tout démembrement du droit de propriété, tel qu'usufruit ou servitude de toute nature,
- de toute clause de réserve de propriété ainsi que de tout gage et/ou warrantage,
- de tout droit de rétention.

3.3 Prévisions de cession d'actifs au cours des deux années suivant la cession

Dans le cadre des dispositions de l'article L 642-2 II 7° du Code de Commerce, imposant au candidat repreneur de faire état des prévisions de cession des actifs, le candidat repreneur indique qu'il n'a pas l'intention de céder d'actifs au cours des deux années suivant la présente cession à l'exception des stocks. Il s'engage, le cas échéant, conformément à l'article 108 du décret n° 85.1388 du 27 décembre 1995, à informer préalablement le Commissaire à l'exécution du plan et le Tribunal de tout projet d'aliénation d'un bien cédé dans le cadre du présent projet, à l'exception bien entendu des stocks.

Le candidat à la reprise s'engage expressément à respecter l'éventuelle clause d'inaliénabilité temporaire des biens cédés, dont le Tribunal aura assorti le jugement arrêtant le plan de cession.

4. REPRISE DES CONTRATS (article L. 642-7 du Code de Commerce)

En application de l'article L. 642-7 du Code de commerce, le candidat repreneur demande le transfert à son profit des contrats dont la liste figure en **Annexe 2**

5. NIVEAU ET PERSPECTIVES D'EMPLOI

La société MBF TECHNOLOGIES emploie à ce jour, sur le site de SAINT CLAUDE, 432 salariés (hors dirigeants).

5.1 Périmètre de la reprise sociale

Les perspectives d'activité envisagées ne permettent pas la conservation de l'intégralité de l'effectif.

Le candidat repreneur propose de porter le périmètre de reprise sociale à 250 personnes.

La liste des emplois repris est en Annexe 1.

L'effectif repris tient compte d'un niveau d'activité prévisionnel discuté avec les constructeurs automobiles, PSA et Renault, mais non encore contractualisés (Cf. conditions suspensives ci-après)

A savoir :

32T / jour sur 12 mois date de reprise	répartis en : 23T PSA et 9T Renault
30T/ jour sur les 12 mois suivants	répartis en : 22T PSA et 8T Renault
25T /jour sur les 12 mois suivants	répartis en : 18T PSA et 7 T Renault
23T / jour sur les 12 mois suivants	répartis en : 15,5 T PSA et 7,5 T Renault
21,5T / jour sur les 12 mois suivants	répartis en : 14 T PSA et 7,5 T Renault

Ainsi que des nouveaux marchés venant compenser le désengagement programmé des constructeurs français à partir de fin 2013.

Ces effectifs tiennent compte d'un sureffectif qui pourrait atteindre environ 20 personnes courant 2013, mais conservé par la volonté stratégique de maintenir les compétences nécessaires à la relance dans l'entreprise.

5.2 Perspectives d'embauche

Le candidat repreneur s'engage à ce que, parmi le personnel non repris et licencié par MBF TECHNOLOGIES, une période de priorité de réembauche doublée leur soit consentie,

Par ailleurs le candidat repreneur propose que 20 personnes dont les compétences requises à moyen terme seront définies par le repreneur, soient mises en formation et puissent intégrer l'entreprise dans un délai maximum de 24 mois après avoir suivi une formation qualifiante, si l'activité de l'entreprise le permet.

5.3 Accords d'entreprise

L'accord d'entreprise du 23 mars 2012 qui ne figurait pas dans les accords présents dans la Data Room, n'a été porté à la connaissance du candidat repreneur que le 8 juin 2012.

Le candidat repreneur ne pouvant assumer les conséquences futures non évaluées, précisément et totalement à ce jour, de cet accord, il ne sera pas repris en l'état, ce dont les organisations syndicales devront prendre acte.

La base de la politique sociale du groupe est le respect des accords de branche.

5.4 Congés payés

Le candidat repreneur ne prendra pas en charge les droits aux congés payés acquis par les 250 salariés dont les contrats de travail seront poursuivis, à la date de prise d'effet de la cession.

6. PRIX DE CESSION - REGLEMENT -

6.1 Prix de cession :

Pour la reprise de l'ensemble des actifs évoqués dans le périmètre de l'offre, le repreneur propose un prix global de 50 002 € se décomposant comme suit :

• Actifs incorporels	1 €
• Actifs corporels immobiliers et mobiliers (y compris immobilisations en cours et avances versées)	1 €
• Stocks et en cours	50 000€
Total :	50 002 €

Le candidat repreneur certifie que le prix indiqué dans la présente offre est sincère et véritable et qu'aucune somme complémentaire n'a été ou ne sera versée à quiconque à l'insu du Tribunal, sous quelque forme que ce soit et pour quelque motif que ce soit.

6.2 Modalité de règlement

Le paiement de l'intégralité du prix de cession des actifs repris se fera au comptant, par chèque de banque, entre les mains de Maître JEANNEROT, le jour de la régularisation des différents actes de cession.

Le candidat à la reprise prendra à sa charge les frais, droits et honoraires des actes de cession relatifs à son propre conseil, à l'exclusion de tout autre.

7. REALISATION DE LA CESSION

7.1. Date de transfert de propriété

Conformément aux dispositions de l'article L. 642-2 4° du Code de commerce, la signature des actes de cession emportera transfert de propriété, lesquels devront être signés dans le mois suivant cette décision, étant précisé que les actes de cession seront rédigés par le Cabinet VANDELET & ASSOCIES, société d'avocats au Barreau de Lyon.

Le candidat repreneur considère que l'opération devra, au demeurant, se réaliser dans les délais les plus brefs pour que le fonds repris puisse être opérationnel au plus vite.

En tout état de cause, le transfert de propriété devra intervenir le 30 septembre 2012 au plus tard.

Le candidat à la reprise aura la faculté d'exploiter l'activité projetée, sous son entière responsabilité, à compter de l'entrée en jouissance et jusqu'à la signature définitive des actes de transfert de propriété.

7.2. Date d'entrée en jouissance

Le candidat à la reprise sollicite expressément que le transfert de jouissance prenne effet rétroactivement au jour de l'audience arrêtant le plan.

8. CONDITIONS SUSPENSIVES

La présente offre de reprise, ainsi formulée, est soumise à la réalisation des conditions suspensives suivantes :

- Confirmation des aides publiques de financement (Notamment PAT et ARI)
- Avis favorable des organisations syndicales signataires des accords d'entreprise ainsi que du Comité d'entreprise de MBFTECHNOLOGIES sur les conditions du volet social proposées par le candidat repreneur
- Formalisation d'un accord sur les conditions d'accompagnement de la reprise avec les constructeurs automobiles PSA et Renault.

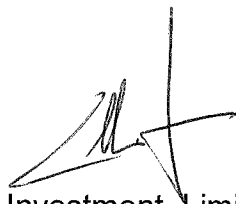
Les présentes conditions suspensives devront être levées au plus tard à la date de l'audience.

Le cas échéant, étant stipulée en faveur du candidat repreneur, celui-ci pourra y renoncer en tout ou partie.

Fait à SAINT MICHEL DE MAURIENNE

Le 22 juin 2012

Gianpiero Colla



Président de MS&F Investment Limited

Liste des annexes :

Annexe 1	Liste des emplois repris
Annexe 2	Liste des contrats repris
Annexe 3	Liste des prévisions d'investissements
Annexe 4	Compte d'exploitation prévisionnel sur 5 ans
Annexe 5	Plan de financement à 3 ans
Annexe 6	Tableau Besoin / Ressources

OFFRE DE MONSIEUR GIANPIERO COLLA (Président de MSF) DES EMPLOIS/"METIERS OPERATIONNELS" REPRIS		22/6/2012	
Emplois/"métiers opérationnels" Suivant document communiqué par l'entreprise le 20/06/2012 (<i>mais non disponible pour le repreneur en date du 22/6/2012 à 12h sur la Data Room</i>)	Emplois/métiers Suivant document communiqué par l'entreprise le 20/06/2012 (<i>mais non disponible pour le repreneur en date du 22/6/2012 à 12h sur la Data Room</i>)	Effectif Repris	
Production	Nombre	Type	Nombre
Caristes fusion	23	MOD	10
Opérateurs presses & matricage	112	MOD	42
Opérateurs parachèvement		MOD	18
Techniciens responsables de GAPs	20	MOIP	8
Techniciens référents	5	2 MOD + 2 MOIP + 1 MOIS	3
Monteurs outillages	9	MOIP	5
Techniciens usinage	5	MOD	4
Technicien Fonderie	1	MOD	0
Régleurs usinage	5	MOIP	4
Chefs d'équipe fonderie	6	MOIP	3
Chefs d'équipe usinage	8	MOIP	3
Caristes Flux & caristes magasinier	19	11 MOIP + 4 MOIS	10
Opérateurs usinages	83	MOD	61
Coordinateur remise en état	1	MOIP	1
Responsable production usinage	1	MOIS	0
Responsable UEP (cadre)	1	MOIS	0
Opérateur Préparateur outils coupants	1	MOIP	1
total	300		173
Outillage/Méthodes			
Responsable méthodes fabrications	1	MOIS	0
Responsable méthodes	1	MOIS	1
Preparateur Methodes Usinage (cadre)	2	MOIS	2
Preparateur Methodes Fonderie (cadre)	2	MOIS	2
Responsable de Section Maintenance Outillage (cadre)	2	MOIS	1
Technicien outil coupant	1	MOIP	1
Responsable Gestion des Outillages (cadre)	1	MOIS	1
Responsable d'Unité (cadre)	1	MOIS	0
Techniciens outillages	13	MOIP	5
Agent administratif en mécanique	1		0
Agents et Techniciens methodes maintenance outillage	3	1 MOIP + 1 MOIS	1
Responsable IEAF	1		0
Techniciens méthodes fonderie	4	1 MOIP + 3 MOIS	2
Techniciens méthodes usinage	7	MOIS	3
total	40		19
Bureau d'étude et d'industrialisation			
Concepteur Produit (cadre)	2	MOIS	1
Projeteur CAO (cadre)	2	MOIS	2
Technicien Devis	2	MOIS	1
Methodes Qualite Totale (NPU)	1		1
Assurance Qualite Avancee (cadre)	1	MOIS	1
Chef Projet	2	MOIS	1
Responsable Bureau d'Etude Produit	1	MOIS	0
total	11		7
Qualité			
Technicien qualité	2	MOIS	1
Animateur Qualité	8	6 MOIS + 2 MOIP	4
Responsable Qualité Produits	1	MOIS	1
Responsable Laboratoire (cadre)	1	MOIS	1
Technicien Methodes Qualite	3	MOIS	1
Metrologie	2	1 MOIS + 1 MOIP	1
Pilote Système qualité	1	MOIS	0
total	18		9
Maintenance			
Preparateur Travaux Neufs (cadre)	1	MOIS	1
Technicien Methodes Maintenance	1	MOIP	1
Techniciens de maintenance	13	MOIP	9
Technicien Services Generaux	1	MOIP	1
Responsable Maintenance préventive	1	MOIP	1
Responsable Magasin	1	MOIP	0
Magasinier GMAO	1	MOIS	1
Agents de maintenance	2	MOIP	0
Responsable maintenance	4	MOIP	4
total	25		18
Supply Chain			
Achat	1	MOIS	1

Assistant achat	2	MOIS	0
Approvisionnement	1	MOIS	1
Ordonnancement	1	MOIS	1
Responsable logistique	1	MOIS	1
Techniciens logistique	3	MOIS	2
total	9		6
HSE			
Responsable HSE	1	MOIS	1
Technicien Environnement	1	MOIS	1
Infirmière	1	MOIS	1
Agent Entretien	4	MOIS	2
total	7		5
Administration			
Responsable Comptabilité	1	MOIS	1
Comptabilité clients	2	MOIS	1
Comptabilité fournisseurs	2	MOIS	1
Technicien RH	3	MOIS	2
Assistant RH	1	MOIS	0
Administrateur Systeme et Reseau (cadre)	1	MOIS	1
Analyste Programmeur (cadre)	1	MOIS	0
Responsable Micro Informatique Bureauutique (cadre)	1	MOIS	0
Assistants métier	3	MOIS	2
Standardiste	1	MOIS	1
total	16		9
Structure			
Directeur Developpement Produits Groupe (cadre)	1	MOIS	1
Chef d'atelier fonderie	2	MOIS	1
Chef d'atelier usinage	1	MOIS	1
Manager Qualite (cadre)	1	MOIS	1
Assistante de direction	1	MOIS	0
total	6		4
Total général	432		250
<p><i>La non conformité de la répartition par emploi/métier opérationnel, ci-dessus, est une condition suspensive de notre offre. Cet équilibre est indispensable pour permettre la bonne gestion et le développement futur de l'entreprise</i></p>			

ANNEXE 2 LISTE DES CONTRATS REPRIS

Cocontractant	Type de contrat	Prestation ou matériel concerné	Références
ERDF	Contrat de service	Distribution d'électricité	Avenant N°1 des contrats N° 101478 (Plan d'Acier) et N° 101479 (Etables)
GDF SUEZ	Contrat de service	Fourniture d'Electricité	Offre GMA-15403 du 17 06 2011
Gaz de France GDF SUEZ	Contrat de service	Fourniture de gaz naturel	Avenant N° 20070918-P1509-01 du 27 09 2010
Gas Natural Europe	Contrat de service	Fourniture de gaz naturel	Contrat N° 20110027006 groupe Arche ; reprise de la partie concernant MBF Annexe 1 Ref GD 0055
AIVEA	Assurances	Multirisque industrielle	AM 71 70 87
AXA France IARD	Assurances	Parc véhicules	AG 0094029044
GENERALI	Assurances	Responsabilité Civile	AM 650 358
Compair	Contrat de service	Maintenance air comprimé	DK110810 Rev 2 et annexe du 30 09 2010
Hyster	Contrat de service	Location et Maintenance	Annexe 1 du 1 ^{er} juin 2010
ECS	Contrat de location et service	Matériel et services informatiques	N° 20054948.1
BNP Paribas Lease group	Contrat de Location	Location 1 photocopieur	A préciser
Lixxbail	Contrat de location	Financement 4 photocopieurs	Contrats N° : 217111FAO/217125FAO/217119FAO/217122FAO
SATAS	Contrat de location entretien	Machine à affranchir	M 342152
Mailfinance	Contrat de location	Location Balance	S 288325
Keonis	Contrat de licence	Licence Catia	07EZVMBF1221a/ PO DFR0000687
Siemens	Contrat de licence	Licence Ideas	L 402638-002
Orange	Contrat de service	Ligne spécialisée ENX	Compte 28522-00
RLD	Contrat de service	Nettoyage vêtement travail Nettoyage usine	Code client 0089 Redimensionnement en fonction du besoin selon effectifs au moment du transfert
SUPERPAR	Contrat de service et de licence	Rémunération de savoir-faire et de support technique	Signé par MBF et Superpar Otomotiv par Michel Bouchaud

ANNEXE 3: Liste des prévisions d'investissements

MBF Projets d'investissements actualisés au 22 06 2012 En K€

	2012	2013	2014	2015	2016
Remise en état des machines:	750	750	500	500	500
Couvre culasse EBDZDT:	191	790	1000		
Carter d'huile DW/10 €6:	1400	0	0		
Nouveaux projets export		1000	1000	1000	1000
HSE	200	200	200	200	200
Total:	2541	2740	2700	1700	1700

soit les 50% immobilisés
(s'ajoute en charge directe non immobilisé les mêmes montants,
inclus dans les frais fixes annuels)
pour un capacitaire de 300000 P/an
besoin PSA 2016: 262 000 P/an

pour un capacitaire de 142 560 base 3X8 5 jours / semaine
besoin PSA 2015 et 2016: 134 400 p/an

Annexe 4: Compte d'exploitation prévisionnel à 5 ans

	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016
Tonnes par jour (220 j travail/ an)	32,07	29,17	30,86	32,73	36,80
Chiffre d'affaires Peugeot Renault	33 372 000	30 356 000	26 109 000	24 059 000	22 290 000
Produits Repricing	1 015 781	554 408	6 000 000	10 000 000	16 000 000
Nouveaux clients					
CA BRUT	34 387 781	30 910 408	32 109 000	34 059 033	38 290 000
Achats MP+Cons+Emballage	15 846 270	14 337 348	15 089 424	15 923 756	17 815 914
Dont Aluminium	13 056 370	11 875 720	12 563 754	13 325 070	14 982 053
dont autres achats de prod (composants , STT, Emballages , consommables)	2 789 899	2 461 629	2 525 670	2 598 686	2 833 861
MARGE BRUTE	18 541 512	16 573 060	17 019 576	18 135 276	20 474 086
Frais Personnel Production	5 434 000	5 434 000	5 542 680	5 653 534	5 934 950
Indemnisation chômage	112 000	476 000	418 280	197 606	0
MARGE CONTRIBUTIVE	13 219 512	11 615 060	11 895 177	12 679 349	14 539 136
Coûts de structure					
Indirects					
Energie Fixe (20%)	4 624 000	4 624 000	4 670 240	4 716 942	5 302 902
Energie Variable(70%)	440 000	448 800	457 776	466 932	476 270
Total energie	1 760 000	1 632 865	1 762 017	1 906 164	2 186 061
Autres Frais Fixes	2 200 000	2 081 665	2 219 793	2 373 095	2 662 331
Frais exceptionnels de remise à niveau (part non amortissable)	5 300 000	4 214 000	4 087 580	3 964 953	4 163 200
Total Coûts de structure	750 000	750 000	10 977 613	11 054 990	12 128 433
EBITDA	345 512	-54 605	917 564	1 624 359	2 410 703
Dotations aux amortissements	181 500	558 714	947 286	1 261 571	1 504 429
Frais financiers	22 425	130 284	191 936	236 987	275 780
Fraqs financiers Factor	12 000	58 000	58 000	62 500	85 600
Plus value sur stock	1 500 000				
RESULTAT NET	1 629 587	-801 603	-279 658	63 300	544 894
	4,74%	-2,59%	-0,87%	0,19%	1,42%

Annexe 5 Plan de financement à 3 ans

(EN K€)	Prev 2012	Prev 2013	Prev 2014
	12 mois		
Capital	50	50	50
Apport actionnaire	4 000		
Résultat		1 630	-802
Subventions PAT	1 200		
<i>Prêt Région</i>	460		
<i>Investissement emprunt</i>	696	1 676	1 430
Subventions ARI	254	274	270
Repricing	1 011	552	
Total ressources	7 671	4 182	948
Immobilisations nettes			
<i>rachat immobilier</i>	1		
<i>rachat Fond de Commerce (50) + frais (70)</i>	120		
<i>Reprise de dettes sociales</i>			
<i>Reprise reserve de prop+garantie</i>			
<i>Nvx investissements</i>			
<i>Utilisation du Repricing (Remise à niveaux installations)</i>	970	500	
<i>Remboursement Nvx emprunts</i>	126	503	792
Fonds de roulement			
<i>Variation du Fonds de roulement</i>	6 454	3 179	156
Total besoins	7 671	4 182	948
Fonds de roulement (fixe)	5 758	7 261	5 987
Besoin fonds de roulement (fixe)	5 092	5 173	5 176
Trésorerie brute	666	2 088	811
Dailly	0	0	0
Découvert	0	0	0
Factor	0	3 500	4 200
Total des utilisations			
Trésorerie au bilan	666	5 588	5 011
Dont dépôt de gtie factor	0	805	966
<i>Rappel CA</i>	34 384	30 908	32 109
Besoin en fonds de roulement	5 092	5 173	5 176
BFR en jours de CA	54	61	59
stocks+tvx en cours en jrs de CA	45	45	45
clients en jours de CA	15	45	45
Fournisseurs en jours de CA	0	45	45
<i>Stocks tvx en cours</i>	4 239	3 811	3 959
<i>Clients</i>	1 413	3 811	3 959
<i>Autres créances</i>	80	90	100
- Fournisseurs	0	-1 753	-1 821
- Autres Créances	-640	-785	-1 020

Annexe 6		
	BESOIN	RESSOURCE
Fond de commerce	50 002 €	50 000 €
		4 000 000 €
Frais juridique+Honoraires	70 000 €	460 000 €
Investissement	950 000 €	1 200 000 €
		950 000 €
		254 000 €
Stock à reconstituer(MP+GAZ)	500 000 €	
Disponibilite	5 343 998 €	
	6 914 000 €	6 914 000 €

Les aides d'ETAT et des collectivité devront être préfinancées par des organismes bancaires dédiés